

Archives belges des adoptions coréennes

chel, Chloé, Yasmine, Delphine... sont une quinzaine, adoptés en Corée du Sud et arrivés chez nous – à Temploux, La Hulpe, Auderghem, Marche-en-Famenne, Jemeppe-sur-Sambre... – dans les années 1970 et 1980. Longtemps, chacun et chacune a cherché seul les morceaux manquants de son histoire. Aujourd’hui, ils et elles portent une demande collective : l’ouverture d’une commission d’enquête parlementaire sur les adoptions coréennes en Belgique.

Au cœur de cette demande, une série de questions : qu’a fait l’Etat belge ? Qu’a-t-il laissé faire ? Qui a vérifié les actes d’abandon, les certificats d’orphelinat, les identités, les dates de naissance ? Et pourquoi, cinquante ans plus tard, faut-il encore se battre pour accéder aux pièces élémentaires de sa propre histoire ?

La Belgique, septième pays de destination
Depuis 1953, plus de 200.000 enfants coréens ont été envoyés à l’adoption internationale. La Corée du Sud est ainsi devenue le premier pays exportateur d’enfants au monde, modèle d’un système qui a ensuite inspiré d’autres filières. Filières ? Le terme est revendiqué, haut et fort, par les adoptés. Qui parlent même... d’exportation.
C’est que la Belgique, malgré sa petite taille, a reçu près de 3.700 enfants coréens par les circuits de l’adoption

internationale, selon l’association Korean Adoptees in Belgium. Ce chiffre la place au septième rang mondial des pays de destination de l’adoption coréenne. Dans les dossiers, ce flux passe notamment par deux noms : côté coréen, Holt Children’s Services, agence historique née dans le sillage du couple américain Harry et Bertha Holt ; côté européen, la fondation suisse Terre des hommes, basée à Lausanne. Et, côté belge, une figure revient sans cesse dans les récits : Rosy Born, sa représentante de l’époque, aujourd’hui décédée.

« Quelles archives détiennent encore ces organisations ? Quels moyens donnent-elles réellement aux adultes adoptés pour retrouver leur histoire ? », demande Monique Butjens, née Kim Joong Sun en Corée du Sud, arrivée à Zaventem en 1980 à l’âge de 8 ans. Dans l’article que *Le Soir* lui avait consacré l’an dernier, affleuraient déjà les mêmes zones d’ombre : un âge modifié, un dossier incohérent, des traces administratives impossibles à retrouver, et ce sentiment d’avoir été dépossédée de sa propre histoire. Depuis, elle n’a cessé d’alerter les différents niveaux de pouvoir en Belgique. « Je ne

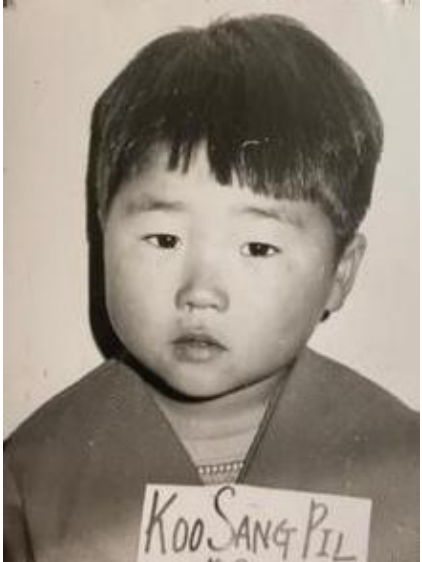
demande pas la charité. J’exige justice. L’Etat doit rendre des comptes sur sa gestion des organismes d’adoption, sur la disparition des archives et sur son aveuglement volontaire pendant des décennies. Mon cri est celui d’une génération qui refuse de mourir avec une identité d’emprunt. »

Une aide à la recherche des origines
Concrètement, Le Cri du Han demande une enquête belge sur toute la chaîne : le fédéral, pour la reconnaissance des adoptions étrangères, l’entrée sur le territoire et certaines archives ; les Communautés, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles côté francophone, pour l’encadrement et le contrôle des organismes agréés ; les tribunaux et administrations qui ont validé, classé, conservé ou perdu des pièces essentielles. Le collectif réclame l’accès aux dossiers belges et coréens – archives judiciaires, documents d’arrivée, correspondances, listes de passagers – et une aide concrète à la recherche des origines : traductions, tests ADN, démarches en Corée, interprètes, accompagnement juridique et psychologique...

Le déclencheur, pour beaucoup, est venu de Séoul. En mars 2025, la Commission vérité et réconciliation sud-coréenne a conclu à des violations des droits humains dans le système d’adoption internationale : falsifications de dossiers, des enfants présentés comme orphelins alors qu’ils ne l’étaient pas toujours, défaut de contrôle de l’Etat sur les agences privées. Quelques mois plus tard, le président sud-coréen présentait des excuses officielles aux personnes adoptées et à leurs familles. Cette année, une nouvelle commission, la TRC3, a été lancée. De nombreux Belges y ont déposé un dossier, dans l’espoir de retrouver une trace, un nom, une famille.

L’avenir de l’adoption internationale
Ailleurs, les lignes ont déjà bougé. Le Danish Korean Rights Group (DKRG) a aidé à rassembler des dossiers, à coordonner des démarches internationales et à porter des cas devant les autorités sud-coréennes. Son travail a montré que des parcours longtemps isolés révélaient une même mécanique lorsqu’on les mettait côte à côte.
Aux Pays-Bas, les adoptions venues de l’étranger ont été suspendues après un rapport officiel sur les abus du passé. La Suède a lancé une enquête nationale. La Norvège a ouvert des vérifications et des réformes. La Suisse a décidé de mettre fin à ces procédures

après des révélations d’abus. Même la Flandre a pris de l’avance : dès 2019, un panel d’experts indépendant a examiné l’histoire de l’adoption internationale et formulé vingt recommandations sur les victimes, les archives, l’accès aux origines, les responsabilités éventuelles et l’accompagnement des adoptés. Depuis, le gouvernement flamand a organisé la sortie progressive du système.
En Fédération Wallonie-Bruxelles, une note portée par la ministre Valérie Lescrenier (Les Engagés) prévoit non pas d’interdire les adoptions internationales mais de mieux les encadrer : renforcer les contrôles, éviter les opérateurs peu solides, rappeler que l’intérêt d’un enfant privé de famille doit primer sur le désir d’adultes en mal d’enfant...
Pour les membres du Cri du Han, cependant, la question de demain ne peut pas faire l’économie d’hier. Dans ce débat, l’actualité belge donne d’ailleurs à leur demande un écho particulier : le 22 mai dernier, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de l’Etat belge dans le dossier des femmes métisses nées au Congo belge, arrachées à leur mère sous la colonisation. Les situations ne se confondent pas. Mais la décision rappelle qu’un Etat peut être appelé à répondre, des décennies plus tard, de séparations d’enfants, de ruptures d’identité et d’archives enterrées.



Sang Pil :
« Ne dites plus adoption. C’était une exportation »

« Pendant longtemps, je n’ai pas voulu chercher ma famille biologique. Par respect pour mes parents adoptifs. On nous avait “sauvés”. Et quand on grandit avec cette idée-là, on porte aussi une dette invisible.
C’est mon fils qui m’a demandé de connaître la famille de mon côté. Là, quelque chose s’est remis en route... et j’ai fait une dépression. Quand on ouvre son dossier, ce n’est pas juste un papier qu’on lit. C’est tout un corps qui se remet à parler.
Je ne cherche pas seulement une information administrative. Je cherche une paix intérieure. Beaucoup d’entre nous sont comme un arbre à l’envers. Les racines ne sont pas dans la terre, elles sont au-dessus, coupées, exposées. On a été déracinés, mais on nous a demandé de pousser quand même. De devenir belges, français, américains, danois, sans faire d’histoires. De remercier. Il faut arrêter de faire comme si ces adoptions étaient seulement des histoires privées. La Corée du Sud a envoyé des enfants partout dans le monde, il y a eu des dossiers falsifiés, des enfants déclarés abandonnés, des archives et des familles effacées. Ne parlez plus d’adoption. C’était une exportation. » (PHOTO : D.R.)

« Des trajectoires de vie complètement bousillées »



© D.R.

« Le droit de connaître ses origines est un droit fondamental », rappelle Solayman Laqdim (photo), délégué général aux droits de l’enfant. « Il est consacré dans la Convention internationale relative aux droits de l’enfant. Et il ne faut pas le sous-estimer, parce qu’il permet vraiment de structurer la personnalité des gens. »
Derrière la recherche des origines, insiste-t-il, il y a des obstacles très concrets : « Des difficultés administratives, juridiques, mais aussi psychologiques et émotionnelles. » Les personnes concernées doivent donc être « mieux accompagnées, de manière beaucoup plus solidaire, pour pouvoir se réparer. »
Le délégué général rappelle aussi que l’adoption internationale doit rester subsidiaire, soit qu’elle ne devrait être envisagée qu’après avoir épuisé toutes les solutions dans le pays d’origine, et toujours avec l’intérêt supérieur de l’enfant. « L’article 21 de la Convention internationale relative aux droits de l’enfant », souligne-t-il, « rappelle qu’une adoption légale suppose l’accord éclairé des parents d’origine. »
Pour les adultes adoptés qui cherchent aujourd’hui à reconstituer leur histoire, Solayman Laqdim plaide pour des délais imprévisibles. « Il faudrait que ce soit gravé dans le marbre », dit-il, regrettant aussi que la recherche dépende encore trop de services dispersés entre organismes agréés, archives judiciaires, administrations et autorités fédérales ou communautaires. « Le dossier est explosé », résume-t-il. « Reconstituer son histoire et son identité en devient presque impossible. »
Quant à la commission d’enquête parlementaire réclamée par Le Cri du Han, au regard de « la souffrance et la détresse » de ses membres, il évoque la nécessité d’une reconnaissance, voire d’excuses de l’Etat belge. « Ces personnes ont eu leur trajectoire de vie complètement bousillée », dit-il. « L’enjeu, désormais, est de faciliter et de réparer, sans les repénaliser ni les revictimiser. » J.H.



Mee So :
« Ma mère adoptive ne m’a jamais aimée »

« Dans mon dossier, je suis née officiellement le 12 juin 1988. En réalité, je suis née le 25 novembre 1986 à Séoul. Je n’étais pas un bébé, j’avais déjà plus de deux ans. Il paraît qu’à mon arrivée, on m’a donné du lait et qu’au bout de deux semaines... je marchais. Plus tard, quand j’ai eu ma fille, j’ai trouvé ça bizarre. C’est là que j’ai commencé à douter de mon dossier.
Ma mère adoptive ne m’a jamais aimée. Elle ne m’a jamais prise dans ses bras. Mon père adoptif abusait de moi et ça a duré de toute petite jusqu’à sa maladie, jusqu’à ce qu’il devienne impuissant. Elle a toujours nié et après la mort de mon père, elle m’a placée dans un centre pour jeunes en difficulté.
A 18 ans et demi, elle m’a prostituée parce que je lui devais, disait-elle, de l’argent. Elle a sorti son téléphone de son sac, l’a posé sur la table et m’a dit : “Il y a des annonces dans le *Vlan*.” Quarante-cinq minutes après, j’étais dans une vitrine.
En 2022, j’ai retrouvé ma mère biologique grâce à l’ADN. Elle n’avait pas disparu : elle avait laissé son nom à l’orphelinat et pensait pouvoir revenir me chercher. Quand elle est revenue, on lui a dit que j’avais été adoptée. Aujourd’hui, elle vit en Corée, très malade, et je lui envoie chaque mois de quoi payer ses soins. » (PHOTO : D.R.)



Yasmine :
« Toute ma vie, j’ai payé mon adoption »

« Je ne sais pas si ce sont de vrais souvenirs ou des récits qu’on m’a répétés. Je parlais d’un bébé qui était avec moi à l’orphelinat. Mes parents se sont demandé si c’était ma sœur. Ils ont interrogé Terre des hommes, mais on leur a répondu qu’il était impossible de savoir. Moi, je me vois avec cet enfant plus jeune que moi. J’y étais très attachée.
J’ai été adoptée par des parents qui voulaient sincèrement une petite fille. Surtout mon papa. Mais il est mort trois ans après mon arrivée, quand j’avais 8 ans. Et tout a basculé. Ma mère s’est retrouvée veuve à 38 ans, avec deux enfants et sans travail. Elle a perdu pied. Je n’ai aucun souvenir d’un suivi de Terre des hommes. A ma connaissance, personne n’est jamais venu vérifier comment nous allions. Les choses se sont dégradées à l’adolescence. Ma mère me rappelait que mon adoption avait coûté 100.000 francs belges. Elle me disait que j’avais beaucoup de chance, que je n’étais pas assez reconnaissante. Elle m’a dit qu’on m’avait trouvée dans une poubelle, que sans elle je serais en train de faire le trottoir. J’ai payé mon adoption. C’est devenu une arme contre moi. » (PHOTO : D.R.)



Soon Duk :
« Arrêtez de me dire que j’ai été “sauvée” »

« Mes parents adoptifs me répétaient : “Maintenant, tu n’es plus coréenne, tu es belge. Tu n’as plus rien à voir avec la Corée.” C’était presque interdit. Du coup, quand je croisais des Coréens, je disais : “Regardez comme ils sont laids.” Je pensais vraiment que je n’étais pas comme eux. C’est fou, mais j’avais été formatée comme ça. A la maison, je n’ai pas eu d’amour. Enfin, si, peut-être au début, quand j’étais une belle petite fille, gentille, docile. Mais si je ne fonctionnais pas comme ma mère voulait, j’étais mauvaise. Elle me disait : “Va pleurer dans le coin, ta mère fait le trottoir en Corée.” Je devais tout faire à la maison. Nettoyer les armoires, les fenêtres, jusque dans les rainures. Quand j’étais “méchante”, on me mettait dehors. Je devais attendre, demander pardon puis on m’envoyait au lit sans manger. A 17 ans, je suis partie. J’en avais assez.
Ce que j’attends aujourd’hui ? Que les gouvernements reconnaissent que nous avons eu une vie misérable ici, pour beaucoup d’entre nous. Je ne veux plus qu’on me dise que j’ai été sauvée. Sauvée de quoi, pour être mise dehors, privée de repas, insultée, transformée en petite bonne ? » (PHOTO : D.R.)